

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
Paris: 35 fr.
Mots: 18
Mois: 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: 20 c
Réclames: 30
Faits divers: 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 OCTOBRE

LES PROSCRIPTEURS

La République, malgré l'éclatante leçon que la voix du pays a donnée, le 4 octobre, à ceux qui la dirigent, reprend son mouvement sur la pente jacobine. Fatale tradition de l'ancien régime révolutionnaire! C'est la vieille coutume républicaine, legs de 89 et de 93, de ne jamais voir les causes réelles des échecs et des défaites, et de croire toujours à la trahison et à la conspiration.

Alors, au lieu de reconnaître et de réparer loyalement les fautes commises, on ne cherche qu'à trouver et à dénoncer à la haine publique les boucs émissaires sur lesquels on puisse rejeter la responsabilité des malheurs de la situation. On espère ainsi, en immolant des victimes aux passions de la multitude, détourner de soi la tempête.

Nous sommes, dit-on, à la veille de voir se renouveler ce système de violences et d'iniquités. Les proscriptionnaires apparaissent encore une fois, comme les anciens druides, pour demander des holocaustes de nature à apaiser les dieux défavorables à la République.

On parle de tous côtés, dans les feuilles jacobines, de la prochaine expulsion des princes; on y réclame impérieusement une vaste épuration de l'administration intérieure, peuplée, à ce qu'il paraît, d'ennemis implacables des institutions actuelles.

Si les conservateurs ont obtenu de si brillants succès dans les scrutins du 4 et du 18 octobre, c'est parce que les fonctionnaires publics de tout rang secondent les noirs desseins des royalistes de toute nuance. Dès lors, il faut proscrire les princes; il faut révoquer les agents suspects; il faut, par des rigueurs exemplaires, imposer partout l'autorité et, au besoin, la crainte de la République.

Eh quoi! après quinze ans d'existence et au moins huit ans de pouvoir incontesté;

après toutes les épurations par lesquelles on a républicanisé l'administration, la magistrature, l'armée, l'enseignement et tous les services publics, il est encore nécessaire de balayer les étables d'Augias de la réaction! Comment donc, grand Dieu! les conservateurs, tant de fois chassés de tous les postes officiels, ont-ils pu s'y prendre pour rentrer dans la place?

Et les princes, qu'ont-ils fait pour mériter les foudres de l'église jacobine? Où est le complot?

Le complot, s'écrient à l'envi les Jacobins, il est dans la propagande monarchique qui s'est faite pendant les élections. C'est au nom du comte de Paris qu'on a entraîné les électeurs, et c'est le comte de Paris qu'il faut frapper comme le vrai coupable de l'insuccès des républicains.

L'accusation n'est certainement pas fondée; en tout cas elle est absurde. Habituellement donc à la justice vis-à-vis de nos adversaires.

L'opposition conservatrice a gardé dans le mouvement électoral l'attitude la plus correcte et la plus constitutionnelle. Elle a critiqué vivement, comme c'était son droit, la politique et les actes du gouvernement, elle n'en a discuté ni attaqué le principe.

Elle est donc restée sur le terrain légal dans la plus complète acception du mot.

Maintenant, pour nous qui jugeons humainement les choses humaines, nous n'irons pas jusqu'à croire que le parti monarchique, qui existe incontestablement en France et que rien ne peut empêcher d'exister, ait abdiqué pour cela ses espérances et que, dans les rapports de certains candidats avec certains électeurs, il n'en ait jamais été question. Mais quoi! prétend-on imposer silence absolu aux opinions et à la conscience des individus? Les manifestations publiques seules tombent sous l'action de l'autorité: la liberté morale des citoyens lui échappe.

Tout cela n'est ni sérieux, ni honnête, ni politique surtout.

Les hécatombes de fonctionnaires, loin de servir la République, n'attesteraient que

sa faiblesse et sa fragilité et donneraient des armes à ses ennemis.

La proscription des princes ne serait qu'un acte odieux et soulèverait une protestation unanime, grandirait ceux qui seraient frappés et les rendrait bien plus redoutables.

L'abbé Maury répondit spirituellement aux terroristes qui voulaient le pendre: « Quand vous m'aurez accroché à cette lanterne, y verrez-vous mieux pour cela? »

Il faut que les proscriptionnaires se rappellent ce mot célèbre.

Quand ils auront destitué quelques centaines de fonctionnaires; quand ils auront exilé les d'Orléans et les Bonaparte, la République sera-t-elle mieux gouvernée, les affaires iront-elles mieux? Ces mesures draconiennes résoudre-t-elles la question du Tonkin et celle du déficit?

Ah! les malheureux! Ah! les aveugles volontaires! Ils attribuent leurs revers électoraux aux intrigues monarchiques et à la corruption des fonctionnaires, pour se cacher à eux-mêmes la vérité. Ils ne veulent pas avouer que ce sont leurs fautes seules qui ont fait tout le mal. C'est la politique détestable de ces dernières années, la politique des aventures, des dilapidations et des persécutions, que le suffrage universel a solennellement et souverainement condamnée. Ni l'influence des princes, ni la complicité des fonctionnaires n'ont été pour rien dans le verdict sévère du pays. »

Cet article est extrait de la Liberté, journal républicain modéré.

A propos de l'expulsion des princes, nous lisons dans la France libre:

« Le petit jeu de l'expulsion des princes ne nous dit rien qui vaille, d'abord parce qu'il n'est pas digne, et ensuite parce qu'il n'est pas sincère. »

« Il n'est pas digne, parce que les motifs qu'on invoque sont ineptes, parce que dans un régime de liberté politique, on ne peut faire un crime à personne d'avoir des amis ou des partisans ayant remporté des succès aux élections. »

» Il est temps d'en finir une fois pour toutes avec ces sortes de bêtises à froid qui ne mènent absolument à rien.

» Des réformes, et du pain pour l'hiver qui vient, voilà ce qu'il nous faut. »

GOVERNEMENT OCCULTE.

Il est bien question de programme de gouvernement! Nous voici à la veille de la rentrée parlementaire, et le ministère disloqué se présente, les mains vides, sans plan arrêté, sans solution mûrie pour les embarras financiers et les graves aventures coloniales.

L'agitation des meneurs du radicalisme contraste avec l'assoupissement du ministère Brisson.

Pour porter la main sur le pouvoir, les radicaux mettent en avant la nécessité d'une réunion plénière.

Supprimer les nuances républicaines, briser l'indépendance de certains groupes, anéantir les rivalités qui tiennent en haleine le gouvernement, soumettre le pouvoir exécutif au joug d'une majorité asservie à une puissance occulte, n'est-ce pas, en effet, réaliser le rêve de la Convention?

La constitution de ce gouvernement occulte, dictatorial, que Gambetta avait timidement tenté d'organiser à son profit personnel, est audacieusement poursuivie par M. Lockroy.

Le salut de la République, paraît-il, est à ce prix.

Si le pouvoir occulte, conventionnel, n'impose pas au gouvernement et à une majorité timide dans ses actes révolutionnaires, les principales réformes inscrites dans le programme radical, la République est perdue!

Si la nouvelle Chambre ne supprime pas immédiatement le budget des cultes, si elle n'établit point l'impôt progressif sur le revenu, si elle ne détruit pas entièrement la magistrature française pour lui substituer une magistrature électorale, si enfin elle ne ressuscite pas la loi des suspects afin d'épurer radicalement tout le personnel adminis-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

Un jour qu'elle plaisantait doucement Guillaume sur l'apprêt de son caractère:

— Vous aurais-je manqué jamais en quelque chose, chère Antoinette? demanda-t-il subitement. Ma mauvaise humeur, dont je voudrais vous épargner l'ennuyeux spectacle, aurait-elle jamais jusqu'à vous? En ce cas, pardonnez-moi! Il est une personne au monde aux yeux de qui je mériterais de paraître moins imparfait, c'est bien vous. Mais le limon dont je suis pétri me joue mille mauvais tours. Je ne m'en sens pas toujours complice.

— Oh! je ne me plains pas pour mon compte, Guillaume! Si je désire parfois rencontrer un peu de miel dans votre alliage (votre limon, comme vous dites), ce n'est pas de moi qu'il s'agit.

— Vous aimez beaucoup la douceur, reprit le jeune homme d'un air pensif, après quelques instants de silence.

— Je sais, répondit Antoinette, qu'il a été dit par la vérité même: « Bienheureux les doux! » et je souhaitais tant vous voir heureux!

Guillaume resta muet, et lorsque l'instant de la

séparation fut venu, il tendit la main à sa cousine en murmurant tout bas:

- Je tâcherai.
- Quoi? demanda-t-elle avec surprise.
- De devenir bienheureux comme vous l'entendez.
- Dieu vous assiste! répondit-elle en s'éloignant.

Elle revint le lendemain et les jours suivants. Il lui semblait que ces visites aidaient le jeune homme dans ses bonnes résolutions, et qu'elle lui devait sa présence comme un secours nécessaire. Aussi, que de sages causeries, que de pieuses réflexions, que de doux et touchants souvenirs! Guillaume prenait plaisir à repasser avec sa cousine les années de leur commune enfance, et il lui revenait en mémoire mille choses qu'il s'étonnait de retrouver fraîches et vivaces comme au premier jour.

— Savez-vous ce qu'est devenu le vieux Poisson? demanda-t-il tout à coup au beau milieu de leur conversation. Vit-il encore?

— Oui, certes, mon cousin, et il n'a nulle envie de mourir. Bien qu'il soit vieux et cassé, il fait encore les beaux jours du latin avec sa voix chevrotante, et mon oncle le ramène souvent le dimanche en voiture pour déjeuner avec nous.

— Mon premier professeur de musique, dit le jeune homme en souriant, l'organisateur des

concerts de famille, dont je devais faire tous les frais sur mon violon pendant qu'il accompagnait au piano. Il me semble y être encore! « Une, deusse, trois! » criait-il en frappant du pied et rejetant les longues mèches de ses cheveux gris, qui retombaient toujours sur ses sourcils en broussailles. « Une, deusse, trois! En êtes-vous, monsieur Guillaume? » Oui, certes, j'en étais, suant déjà sang et eau depuis cinq minutes, tant j'étais ému, l'œil fixe et trouble, ne voyant rien, le bras tendu, l'archet prêt à faire résonner la première note, pendant qu'il ne finissait pas de s'installer sur le tabouret de piano, dont il n'avait jamais pu comprendre le système. Oh! cette première note, elle me poursuivait toute la nuit qui précédait le grand jour, et je ne crois pas que jamais Lablache, Mario ou Rubini aient été pénétrés comme moi de l'importance de leur entrée en scène. Ma mère cherchait à m'encourager avec un de ces jolis sourires qui lui étaient familiers, mais je ne voyais pas, je ne distinguais personne dans l'auditoire, pas même vous, Antoinette, ajouta-t-il en souriant, et cependant Dieu sait combien je désirais vous éblouir par mon talent!

— Vraiment? dit le jeune homme d'un air de douce raillerie. Eh bien! soyez satisfait, mon cousin, j'étais éblouie, et vous étiez pour moi l'idéal des artistes-écoliers. Mais, pour en revenir au brave

Poisson et à ses mèches rebelles dont vous parliez tout à l'heure, il n'a plus de mèches du tout. Il est complètement chauve, la face rubiconde et bourgeonnée, bien plus laid que vous ne l'avez jamais connu. C'est égal, j'aime à voir le dimanche cet honnête visage qui me parle de mes premières impressions musicales. J'aime à entendre cette voix amie qui m'a enseigné les premiers éléments du solfège. Pour dissimuler les accidents de sa voix chevrotante, il se permet maintenant des roulades fantastiques tout à fait en désaccord avec les graves exigences du plain-chant. Ferré, le maître d'école, le regarde en dessous d'un air indigné après chaque duo, lorsqu'il dépose le fameux serpent que vous connaissez. Mais rien ne déconcerte Poisson, pas même les douces remontrances de M. le curé, qui a fini par y renoncer, je crois, et qui se contente de gémir tout bas sur ces variations illicites. Mais j'y pense, Guillaume, pourquoi ne venez-vous jamais dans notre vieille église? Vous y retrouveriez toutes ces anciennes connaissances. Rien n'a changé, sauf les enfants de chœur, dont quelques-uns sont déjà mariés et pères de famille. Où donc allez-vous le dimanche?

Le jeune homme hésita un instant avant de répondre.

— Je ne vais ni là, ni ailleurs, dit-il enfin.

— Quoi! s'écria Antoinette. Est-ce possible! Mais pourquoi? Que signifie ce changement?

trafic pour en faire une agence de policiers, la République est perdue !

Nous voudrions que l'on puisse justement qualifier d'exagérations les conséquences qui nous paraissent logiquement découler de l'organisation plus ou moins indirecte d'un régime conventionnel, obéissant à la direction plus ou moins cruelle d'un comité de Salut Public et tyrannisant à la fois gouvernement, parlement et nation.

Mais qu'on veuille bien alors nous expliquer nettement le but poursuivi par les meneurs du radicalisme.

La législature nouvelle n'est point encore entamée et de graves symptômes d'un état révolutionnaire latent se trahissent. Il s'opère un travail souterrain des plus dangereux.

Nous ignorons si M. Lockroy et ses collègues de la députation radicale et communaliste de Paris sont absolument d'accord, s'ils ont un plan arrêté pour mener le gouvernement et les Chambres par le bout du nez.

En tous cas, s'il n'y a pas de conciliabules réguliers, si les clubs en permanence ne sont point encore autorisés, bien que le désir s'en soit fait jour dans la presse radicale, incontestablement des manœuvres sont en voie d'organisation pour mettre la main sur la nouvelle majorité de la Chambre.

Le pays ne peut s'illusionner : il va voir refluer les beaux jours du gouvernement occulte : nous doutons qu'il serve ses intérêts et réponde à ses espérances. A lui donc, par une vigilante fermeté, par ses votes quotidiens à chaque élection communale, départementale, législative, de faire connaître, d'imposer sa volonté et d'indiquer nettement qu'il ne tolérera pas les singeries des comités de Salut Public, Convention et autres inventions révolutionnaires surannées !

EDMOND ROBERT.

AU CAMBODGE

Nous recevons une lettre d'un de nos officiers du Cambodge, dont nous croyons devoir détacher ce passage pour la plus grande édification des personnes qui seraient encore tentées de croire à la véracité de la République et à sa sollicitude pour notre armée :

«... J'ai eu d'autres engagements, mais j'ai été assez heureux pour m'en tirer sans encombre. Malheureusement pour moi, le Cambodge n'ayant pas été déclaré en état de guerre, je n'ai pu être l'objet d'aucune proposition. Voilà la justice humaine, voilà comme on traite les gens qui combattent à mille lieues de leurs foyers ! L'état de guerre n'a pas été déclaré parce que M. Thomson, le gouverneur de cette époque, qui a été rappelé récemment, avait caché la situation vraie du Cambodge. Il avait cru pouvoir conquérir ce pays sans coup férir et, étonné de se trouver en face d'une insurrection, il n'avait jamais voulu convenir de son erreur de peur de perdre sa place. Voilà où nous

en sommes en plein dix-neuvième siècle et en pleine République. Les malheureux soldats qui dorment du sommeil éternel dans les marais du Cambodge ne peuvent protester. Quant à ceux qui, seulement blessés, ont pu retourner en France, leur voix est trop faible pour qu'on puisse l'entendre. Les familles de ces infortunés n'ont pas eu la satisfaction suprême de voir le nom de leurs enfants avec la mention si honorable : « Tué à l'ennemi » ou « blessé à l'ennemi ». Pour nous, militaires, cette récompense qui ne coûte rien est celle que nous envions le plus, et on nous l'a refusée. Ces infamies du Cambodge, je les crierai bien haut, quand bien même ma carrière dût en souffrir ; la justice finira par triompher et on reconnaîtra enfin que nous avons fait une véritable campagne. »

Chronique générale.

L'*Intransigeant* publie un entrefilet intitulé LE DERNIER MENSONGE DE FERRY.

M. Rochefort, depuis qu'il est devenu le petit dernier de la liste parisienne, nous semble par trop naïf, s'il s'amuse à compter les mensonges de M. Ferry et à préciser quel en est le dernier.

Mais puisqu'il s'amuse à de pareils calculs, nous l'engageons à énumérer aussi les mensonges de M. Brisson, de l'austère Brisson, et à nous dire quel en sera le dernier.

M. Brisson s'était engagé à ne faire, en aucun cas, de candidature officielle. On a vu l'effet de cette promesse.

M. Brisson a ordonné à ses collègues de démentir partout, comme une odieuse calomnie, la nouvelle d'opérations militaires entreprises dans le Tonkin ou de troubles qui auraient éclaté dans l'Annam.

M. Rochefort sait ce qu'il en a été. Nous n'en sommes, hélas ! aux derniers mensonges ni de M. Ferry, ni de M. Brisson, ni de M. Allain-Targé, ni d'aucun républicain.

Le parti ne peut se maintenir au pouvoir que par le mensonge.

Le *Radical* fait chorus avec le *Mot d'ordre*, le *Sicéle* et le *Soir*, en ce qui concerne une nouvelle épuratation :

« Il faut que les fonctionnaires réactionnaires se soumettent et se taisent ou qu'ils disparaissent ; et il faut que les fonctionnaires républicains disent hautement qu'ils sont républicains et le prouvent par leur façon de parler, d'agir et d'administrer. »

« La République a le droit d'être servie par des agents fidèles et dévoués ; et elle en a quelques-uns de ce genre ; mais ceux-là mêmes semblent découragés. »

« De la fermeté, messieurs les ministres, de la fermeté ! »

Ce qui signifie : Révoquez, révoquez ! et donnez des places à nos parents et amis ! Et de fait, puisque près de cent opportunistes sont restés sur le carreau électo-

ral, il faut bien leur trouver des compensations.

D'ailleurs, tous les ex-députés opportunistes qui n'ont pas été réélus assiègent les ministères pour obtenir déjà une compensation, en grosses places bien rétribuées. Nous pouvons déjà citer M. Drumel, professeur à la Faculté de droit, Tonkinois blackboulé dans les Ardennes, qui va être nommé conseiller d'Etat.

LES DISSIDENTS. — A mesure que nous approchons du jour de la rentrée des Chambres, les dissidences s'accroissent dans le camp républicain. Déjà les intransigeants ont nettement repris leur position sous la direction des députés parisiens de ce groupe. Il devient évident que les députés républicains sortis du scrutin d'octobre 1885 se diviseront encore plus nettement que ceux de la précédente législature.

Nous lisons dans le *Times* :

« De tous les incidents du scrutin de ballottage en France, l'échec de M. de Broglie est de beaucoup le plus important. Le vide de sa présence se fera grandement sentir à la Chambre des députés, et la lettre très-modérée écrite par lui à la veille des élections à un journal de son département indique que, s'il avait été nommé, il était préparé à faire adopter une ligne politique qui aurait augmenté dans une immense mesure les chances de son parti. Si un incident semblable à l'échec du duc de Broglie se produisait en Angleterre, un des députés conservateurs élus ne manquerait pas de donner sa démission pour procurer un siège au Parlement à un homme d'une pareille situation, et c'est peut-être aussi ce qui arrivera en France. »

C'est une honte.

Un lieutenant-colonel d'infanterie, M. Chapuis, tombe au milieu d'un combat au Tonkin. On le relève, son corps ne portait aucune blessure, une insolation foudroyante avait déterminé sa mort.

Le ministère de la guerre refuse à sa veuve le montant de la pension à laquelle elle aurait droit si son mari était mort à l'ennemi. Les intelligents employés de M. Campenon prétendent que le lieutenant-colonel Chapuis est mort de sa belle mort. Alors, les Turcs noyés à Aboukir et les Russes à Austerlitz sont morts aussi de leur belle mort !

L'affaire est devant le conseil d'Etat.

DISLOCATION DU CABINET.

Tous les ministres sont d'accord avec tous les députés pour exiger le renvoi de M. Allain-Targé ; seul, M. Brisson s'y oppose. On prévoit qu'il l'emportera, mais ses collègues prévoient également que M. Allain-Targé précipitera leur chute et cette éventualité les fait trembler.

M. Léon Barrabant, préfet de la Corse, vient de faire publier un arrêté suspendant de ses fonctions M. Bonelli, maire de la ville de Bastia, qui n'a pas su protéger les fonctionnaires républicains dans les dernières élections.

Parmi les maires révoqués, nous remarquons M. de Champvallier, qui fut membre de l'Assemblée nationale de 1871 et qui vient d'être élu député par le département de la Charente. M. de Champvallier est reconnu coupable d'avoir fait de la propagande pour les candidats conservateurs. M. de Champvallier était l'un de ces candidats. Il paraît que ses devoirs de maire — et de maire élu ! — l'obligeaient à faire voter contre lui-même.

LA RÉPONSE D'UN RÉVOQUÉ.

M. de Champvallier, député conservateur élu au premier tour de scrutin dans la Charente, a donc été révoqué de ses fonctions de maire.

Voici la lettre qu'il a adressée à ce sujet au ministre de l'intérieur :

« Monsieur le ministre, »
« Au moment où j'arrive à Paris, l'on m'écrit que je suis révoqué de mes fonctions de maire de Bernac. »

« Je le regrette, car ma commune a une horreur profonde pour la République et aucun maire républicain ne pourra décemment remplir ces nobles fonctions au sein d'honnêtes gens conservateurs plus que jamais décidés à soutenir cette cause. »

« Recevez, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués. »
B. DE CHAMPVALLIER.

Un banquet a été offert, à Avesnes, dimanche soir, aux 40 députés conservateurs du Nord par les comités de l'arrondissement d'Avesnes. Le nombre des convives était de 500, parmi lesquels les journalistes du département du Nord.

Plusieurs toasts ont été portés.

Sait-on combien il y a d'avocats dans la nouvelle Chambre ?

Cent vingt-huit !

En revanche, il n'y a que trois officiers généraux : Le général de Frescheville, le vice-amiral Dompierre d'Hornoy et le vice-amiral de Gueydon.

CE QUE PENSENT NOS VOISINS.

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« On peut bien dire que la République est la tunique de Nessus dans laquelle le peuple français, nouvel Hercule, brûle tout vivant ; il faut même, en vérité, une force herculéenne de résistance, pour qu'un peuple supporte, depuis quinze ans, une pareille épreuve, sans parler d'aventures comme celles de l'Indo-Chine. »

La reine de Danemarck vient de décider qu'elle prolongerait d'une semaine encore son séjour à Paris : elle ne retournera que lundi ou mardi prochain à Copenhague.

Pendant toute la journée de mardi, de nombreuses personnes sont venues s'inscrire à l'hôtel de Bristol.

A trois heures, Sa Majesté recevait la visite du Président de la République, M. Grévy était accompagné du général Pittié et du colonel Lichtenstein. L'entrevue a été très-courte : elle a duré à peine un quart d'heure.

Quelques instants après le départ du Président, est arrivé M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères.

Puis la reine est sortie en voiture : elle s'est rendue aux Champs-Élysées et chez la duchesse de Chartres, rue Jean-Goujon.

Le soir, Sa Majesté avait à sa table : les jeunes mariés, le prince et la princesse Valdemar, la princesse de Galles et les trois jeunes princesses, ses filles, la duchesse de Cumberland, le prince héritier et la princesse royale de Danemarck, le comte de Moltke et un secrétaire d'ambassade.

Après le dîner, la reine s'est rendue avec ses invités à la représentation de l'Hippodrome où trois loges avaient été réservées.

Le prince et la princesse Valdemar sont rentrés, dans la soirée, à Chantilly.

Le prince de Galles était parti la veille

— Cela signifie, ma pauvre chère cousine, que je ne crois plus, et qu'il est inutile de porter un corps sans âme en ce que vous appelez la présence de Dieu.

— Ce que vous appelez !

Ces mots qui paraissent si cruels à Antoinette avaient été dits avec une froideur affectée. Ils blessèrent son cœur en lui révélant combien Guillaume était loin de la voie où elle espérait toujours le voir entrer.

— Quoi ! pensa-t-elle, ce jeune homme à l'air sombre, à la parole amère, est-ce bien le même qui, tout à l'heure encore, s'attendrissait en repassant les souvenirs de sa naïve enfance ?

Ce Guillaume qui vient de faire si froidement sa profession d'incrédulité, a-t-il jamais été ce pieux enfant, ardent dans ces croyances religieuses, et dont la première communion avait laissé à la petite fille des souvenirs ineffaçables ?

Guillaume s'irrita du silence de sa cousine. Il lui fallait entendre sa voix, même pour des paroles de triste blâme.

— Oui, Antoinette, reprit-il, afin de la provoquer à lui répondre, je n'ai plus de Dieu, comme je n'ai plus de famille. Étonnez-vous donc encore lorsque je vous dis que je donnerais ma vie pour une épingle !

— Plus de Dieu ! répéta-t-elle d'un air de consternation. Plus de famille ! Hélas ! Guillaume,

si vous le vouliez... vous auriez un père !

— Ne parlons pas de lui, s'écria-t-il, comme si ce nom seul le faisait cabrer subitement. Il me donne, en effet, le droit de compter sur sa tendresse !

— Je n'ai pas à juger la gravité de vos dissentiments, dit Antoinette de sa voix sérieuse et douce, mais je sais qu'un père a toujours raison par cela seul qu'il est père. En tout cas, avez-vous jamais fait un vrai appel vers lui ? Le cœur d'un père, Guillaume, contient des trésors de miséricorde, quels que puissent être ses justes griefs.

Le jeune homme partit d'un éclat de rire ironique.

— La miséricorde de mon père ! s'écria-t-il. Mais, ma pauvre Antoinette, mieux vaudrait essayer d'attendrir les blocs de granit sur lesquels la Roche-Noire est assise ! Je le connais mieux que vous, croyez-moi.

— Je ne connais que ses bontés et sa sollicitude pour une pauvre orpheline, dit la jeune fille en essayant une larme à la dérobée. Quant à ce qui vous concerne, mon cousin, je ne sais rien. Je vois les tristes effets de vos dissentiments, mais j'en ignore la cause, car je ne puis croire que M^{me} de Guiry soit encore l'objet de...

— Antoinette, dit le jeune homme subitement radouci, entre votre pure jeunesse ignorante de tout mal et les dernières années que je viens de

vivre, il y a des abîmes que votre regard ne doit pas chercher à sonder. Je vous le dis une fois, n'en reparlons jamais !

Et, serrant silencieusement la main de sa cousine, il la quitta sans ajouter un mot, à la lisière du petit bois.

Antoinette n'avait rien trouvé à répondre. Tout ce qu'elle savait, c'est qu'elle attachait sa tendre pitié à chacune de ces blessures qu'elle aurait craint de deviner ; c'est qu'elle souhaitait d'embrasser, dans sa compatissante tendresse, ces plaies douloureuses que son regard ne pouvait sonder.

(A suivre.)

En vente chez tous les libraires et dans les kiosques

LA MUSIQUE DES FAMILLES

JOURNAL ILLUSTRÉ PARAISSANT LE JEUDI

Le numéro : 25 centimes.

Tous les jeudis paraît le numéro, donnant huit pages de musique, et huit pages de texte illustré, total seize pages.

Le numéro à 25 centimes renferme pour deux francs de musique, soit plus de cent francs de musique par an. — Abonnements d'un an : Paris, 12 fr. — Départements, 14 fr.

Très-belle prime aux abonnés.

Un numéro est envoyé gratis et franco sur demande au directeur du journal, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

La nuit, par un train spécial. Il s'était rendu en Angleterre pour voir courir le Cambridgeshire. Le général de Galliffet, qui se trouvait à la gare du Nord au moment du départ du prince, s'était entretenu quelques instants avec lui. Son Altesse a dû rentrer à Paris dans la matinée d'hier.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 octobre.

Les hauts cours provoquent toujours des réalisations. Nous le voyons aujourd'hui; on vend et les cours s'affaiblissent. Le 3 0/0 descend à 79.80, l'amortissable à 81.35, le 4 1/2 0/0 1883 à 109.10.

Le Crédit Foncier est ferme, les obligations foncières et communales sont bien tenues. On demande particulièrement les foncières 1885 dont le tirage a lieu le 5 novembre prochain. Ces titres donnent un intérêt de 3 0/0 sur les versements effectués, c'est-à-dire un revenu égal à celui des économies versées à la Caisse d'épargne. Mais, de plus, ils donnent droit à six tirages par an.

La Société Générale reste ferme à 480. La souscription aux 20,000 actions de la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France s'annonce bien. La garantie d'intérêt accordée par une loi en assure le succès.

Les grands établissements de crédit paieront, à partir du 1^{er} novembre, le coupon n° 1 des obligations des chemins de fer économiques à raison de 6 fr. 938 nets d'impôts, pour les titres au porteur et 7 fr. 275 pour les titres nominatifs.

L'émission de 60,000 actions nouvelles des chemins de fer méridionaux italiens commencera le 16 novembre pour finir le 31 janvier prochain. Tout porteur de cinq actions anciennes (cotées 700 fr.) aura droit de souscrire une action nouvelle au pair. Il est probable que cette affaire se fera facilement.

Baisse continue sur le Panama qui tombe à 380. Les actions des grandes Compagnies sont cotées: Est 802.50, Nord 1,526.25, Orléans 1,308.75, Ouest 843.75.

Chronique militaire.

Aujourd'hui paraît au Journal officiel une importante promotion de capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants.

La rentrée des élèves nouvellement admis à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr a commencé mardi. Les quatre-vingts jeunes gens reçus avec les derniers numéros sont entrés les premiers; chaque jour un nombre égal d'élèves sera reçu à l'École, de façon que la rentrée complète soit effectuée samedi prochain.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CRUE DE LA LOIRE.

Hier soir, à la dernière heure, on annonçait une nouvelle crue de la Loire.

On présume que le maximum sera de 3^m 50 à Saumur et qu'il aura lieu le 29 octobre (aujourd'hui).

Depuis huit jours, la Maine a monté d'un mètre à Angers; les plaines basses de Bouchemaine sont inondées.

Angers, 28 octobre. — La Maine est stationnaire à 2^m 20.

Crue rapide de la Vienne. — Temps pluvieux à Orléans. Eaux croissantes à Orléans, Confolens, Argenton et Sablé. Stationnaires à Menneton.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE (4^e trimestre).

Voici les noms des jurés de notre arrondissement:

MM. Milon (François), propriétaire à Autoigné. Servant (Pierre-Dominique), propriétaire aux Verchers.

Fournier (Alexandre), propriétaire à Dislé.

Chalot (Louis), marchand de vins à Villebernier.

Bionneau (René-Théodore), propriétaire à Denezé.

Richard (Jules), propriétaire à Saumur.

La Cour de cassation vient de décider que les greffiers de tribunaux de commerce ne sont pas fondés à exiger un droit de 25 centimes pour remboursement du papier timbré à l'occasion d'un jugement de remise d'affaire.

LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES.

Il paraît que le gâchis règne dans la comptabilité des communes, au même titre

et dans les mêmes proportions que dans celles de l'Etat. L'exemple donné par le Parlement est fidèlement suivi du haut en bas de l'échelle par les administrations communales. Nous n'en voulons pour preuve que la circulaire que le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets pour les inviter à mettre un terme aux irrégularités sans nombre commises dans la comptabilité budgétaire des communes.

Les irrégularités sont si nombreuses et ont pris un tel caractère que la vérification des budgets communaux est devenue un travail de Pénélope.

Mais pour ne pas être soupçonné d'exagérer, suivons les divers points de la circulaire ministérielle.

D'abord, M. Allain-Targé signale le fait que les budgets d'un très-grand nombre de communes, contrairement à toutes les règles de la comptabilité, se soldent en déficit.

Mais il fait observer que ce déficit est dans la plupart des cas soigneusement caché. Pour obtenir ce résultat, les municipalités ont recours tantôt à des majorations de revenus absolument aléatoires, tantôt en omettant l'inscription de certaines dépenses obligatoires.

On peut se faire une idée de la sincérité de ces fameux budgets républicains. En droit commercial, une telle façon de procéder ferait condamner son auteur pour banqueroute frauduleuse.

Or, dit le ministre, cette manière d'agir apporte le trouble dans l'administration des caisses municipales qui se trouvent ainsi en présence de soldes arriérés à acquitter, et n'ont pas les ressources nécessaires pour y faire face.

M. Allain-Targé croit donc urgent d'aviser les préfets à rendre la comptabilité régulière et à inviter les communes à ne plus recourir à la voie des emprunts pour couvrir les déficits.

Les communes dont les dépenses seront supérieures aux recettes devront, pour rétablir l'équilibre de leurs finances, ou procéder par la voie des économies ou par celle d'impositions extraordinaires.

Maintenant que les élections sont passées, il n'y a plus de raison de ménager les électeurs. On peut donc réaliser la prophétie de M. Jules Ferry: *Après les élections générales, le pays ne pourra échapper à de nouveaux impôts.*

Ce n'est que le commencement des avantages que la France aura retirés de l'administration républicaine.

Toutes les irrégularités que signale le ministre dans sa circulaire s'appliquent très-exactement au budget de l'Etat. Les préfets n'ont qu'une chose à répondre à M. Allain-Targé, qui leur parle de déficit:

« N'en créez pas vous-même et donnez-nous l'exemple. Quand le budget de l'Etat sera dans un équilibre réel et non pas « apparent », vous aurez le droit de nous donner des conseils. »

Le ministre de la guerre a rappelé, récemment, qu'aux termes d'une circulaire ministérielle du 4 novembre 1874, les officiers et les sous-officiers des compagnies de sapeurs-pompiers des communes, revêtus de leur uniforme, ont droit, de la part des militaires de l'armée, aux marques de respect que comportent les insignes du grade dont ils sont investis dans ces compagnies. Il doit y avoir complète réciprocité de la part des sapeurs-pompiers à l'égard des militaires de l'armée.

Ces dispositions sont toujours en vigueur, bien qu'elles n'aient pas été inscrites dans le décret du 23 octobre 1883, sur le service dans les places de guerre et les villes de garnison.

LOUDUN.

Une information est ouverte au parquet de Loudun, à l'occasion d'un vol assez important de vendange commis, ces jours derniers, à Mouterre-Silly, au préjudice de M. Duperron, notaire à Loudun.

CADAVRE DÉVORÉ PAR LES CHATS.

La veuve Garanger habitait une maison située à la Touche, commune de Beaumont-la-Ronce, près Tours.

Ses enfants, chez lesquels elle allait souvent, inquiets de ne pas l'avoir vue depuis plusieurs jours, se rendirent à sa demeure, et, trouvant la porte fermée, s'en furent prévenir l'autorité.

Lorsqu'on pénétra dans la maison, un

horrible spectacle se présenta à la vue des assistants.

La malheureuse femme gisait sur son lit, entourée de chats qui lui avaient entièrement dévoré le visage et le cou, et mis les os à nu.

Ces animaux s'acharnaient tellement après le cadavre, qu'il fallut les tuer pour s'en débarrasser.

La veuve Garanger était âgée de 63 ans. Elle aurait succombé, dit-on, il y a une huitaine de jours, à une attaque d'apoplexie foudroyante. (Journal d'Indre-et-Loire.)

INTOLÉRANCE RÉPUBLICAINE.

Voulez-vous savoir — pour vous faire une idée du reste — jusqu'où va, en certaines villes, la bêtise républicaine? Un de nos confrères, M. Gauvin, a pris dernièrement la rédaction en chef de la Gazette de Châteaugontier:

« Depuis le lendemain de mon arrivée, raconte-t-il, j'avais l'habitude de m'arrêter, après mes repas, dans un café situé dans le voisinage de l'hôtel où je suis descendu. J'y restais juste le temps de prendre ma consommation et de parcourir un journal. On ne peut pas dire que j'en troublais la tranquillité, car j'ai la conviction de n'avoir jamais adressé la parole à aucun des clients qui s'y trouvaient avec moi. Eh bien, voici la lettre que le propriétaire de ce café s'est vu dans l'obligation de m'adresser:

« Monsieur,
» J'ai le regret de vous prier de ne plus venir au café.
» Vous êtes hostile à ma clientèle.
» Merci pour le temps passé.
» J'ai l'honneur de vous saluer.

« Ah! certes, je n'en veux pas à l'auteur de cette lettre. — S'il me l'a écrite, c'est parce que ses clients l'ont menacé de le quitter en masse s'ils me renvoyaient chez lui. — Son intérêt lui ordonnait d'obéir, — et il a obéi. — Je lui donne ici l'assurance que je ne remettrai jamais les pieds dans son café, ne voulant pas attirer sur sa tête la colère des républicains qui forment sa clientèle habituelle, et auxquels je suis si profondément hostile. »

MONSIEUR HÉMON, EVÊQUE D'ANGERS.

— Vous savez, dit le Soleil, que M. Hémon, député à la Chambre, que les électeurs viennent d'enterrer civilement, s'est fait évêque.

— Vous plaisantez! M. Hémon était un anticlérical enragé.

— C'est égal, il s'est fait évêque.

— Evêque laïque alors? Et de quel culte?

— Du culte auquel tous les républicains sont toujours prêts à rendre un hommage plus jaloux et plus passionné que respectueux: du culte électoral.

— Qu'est-ce que cela veut dire?

— Cela veut dire que, pour tâcher de se faire réélire par les populations religieuses du Finistère, M. Hémon, qui se donnait dans certains centres ouvriers comme libre-penseur, était présenté dans les campagnes comme un dignitaire de l'Eglise catholique.

— Comment! Il revêtissait la soutane violette et portait le crosse?

— Pas précisément, mais on distribuait des bulletins de vote sur lesquels son nom était suivi de cette qualification: *Evêque d'Angers.*

— Mais l'évêque d'Angers est M^r Freppel, alors justement candidat conservateur dans le même département du Finistère et par suite concurrent de M. Hémon?

— Précisément, cela rendait plus facile la fraude des candidats républicains et, par suite, l'erreur des électeurs. Je vais vous décrire l'opération. On se procurait des bulletins du comité conservateur. Ce n'était pas malaisé. On respectait la mention inscrite en tête de ces bulletins: *Candidat conservateur et catholique.* Au milieu seulement on recouvrait le nom de M^r Freppel d'une petite bande gommée portant celui de M. Hémon; on laissait à la suite du nom la qualification *Evêque d'Angers*, et on glissait le papier dans la main des électeurs qui pouvaient ainsi voter naïvement pour M. Hémon, croyant voter pour un évêque.

— Alors on va poursuivre M. Hémon pour fraude électorale ou pour usurpation de qualité?

— Au contraire: la supercherie n'ayant pas réussi, on propose d'invalider les députés conservateurs élus dans le Finistère.

Nous recommandons tout particulièrement aux propriétaires et viticulteurs, pour le vinage des vins et la fabrication des boissons de marc, les *Sucres cristallisés de canne* vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur. On les distingue par leur teinte un peu jaune des sucres de betterave qui sont beaucoup plus blancs et bien inférieurs en richesse alcoolique. Prix de vente: 4 fr. 05 le kil. au détail et 403 fr. la balle de 400 kil. net.

Faits divers.

LA CATASTROPHE DE CHANCELADE.

L'enterrement des victimes a eu lieu au cimetière de Chancelade.

Une foule nombreuse suivait le convoi. On y remarquait le général Belot, commandant la 2^e division militaire; MM. Bargeton, préfet de la Dordogne; Gadaud, maire de Périgueux, et les autres autorités.

On est toujours dans la même incertitude sur le sort des quatre ouvriers ensevelis à l'extérieur des galeries. Trois d'entre eux sont mariés et pères de famille. Tout sera tenté pour arriver jusqu'à eux.

Quant aux quatre ouvriers qui sont dans les galeries, à 183 mètres des ouvertures et à 50 mètres de profondeur sous la montagne rocheuse, on désespère de les découvrir.

M. Alphandéry, procureur général près la cour de Bordeaux, a commencé une enquête.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 29 octobre

Les Petits-Neveux de mon Oncle, comédie en 1 acte.

LA FAVORITE, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, musique de Donizetti.



Demandez à Paris

Mon du PONT-NEUF Paris

CATALOGUE des Gravures de Modes

Envoi FRANCO sur simple demande.

EXTRAIT DU CATALOGUE:

Pardessus 17' Complet 29'

Confortable. Supérieur.

Pardessus 36' Enfants 5'

Fourrure. Costume.

FRANCO A PARTIR DE 25 FRANCS

La Maison du PONT-NEUF à Paris N'A PAS

de Succursale en FRANCE

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux,

des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »

— Maladies de la peau et du cuir chevelu, leignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

M. le docteur DE M. MAHON nous informe que cette fois, au lieu du dernier dimanche du mois, il sera à Angers dimanche prochain, 4^e novembre.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une

savueur agréable, d'une composition exclusive-

ment végétale, approuvé en 1773 par l'ancienne

Société royale de Médecine et par un décret de

l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant

de tous les Vices du Sang: Dartres, Scrofules,

Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo,

Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apé-

ritives, digestives, diurétiques et sudorifiques,

il favorise le développement des fonctions de

nutrition, il fortifie l'économie et provoque

l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient

virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR

à l'iodure de Potassium, est le médicament par

excellence pour guérir les accidents syphili-

tiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs,

Gonorrhées, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme,

la Scrophulose et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez

J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu,

et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

BOURSE DE PARIS.

DU 29 OCTOBRE 1885.

Rente 3 0/0.	79 80
Rente 3 0/0 amortissable.	81 55
Rente 4 1/2.	104 35
Rente 4 1/2 (nouvelle).	109 10
Obligations du Trésor.	510 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28.

A VENDRE

Sur saisie immobilière.

En deux lots,

En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

UNE MAISON

2^e et une

PIÈCE DE VIGNE

Situées commune de Fontevault, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le **Samedi 28 Novembre 1885, heure de midi.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de Marcombre, huissier à Saumur, en date du onze août mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, visé, dénoncé et transcrit, avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Saumur, le trois septembre suivant, volume 39, numéros 10 et 11 ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Julie Martin, propriétaire, veuve de M. Joseph Lecoq, demeurant commune de Roiffé ;

2^o M^{me} Julie Lecoq, épouse de M. Joseph Renault, propriétaire, et de celui-ci pour la validité, demeurant ensemble, commune de Roiffé ;

Ayant pour avoué constitué M^e Henry Lecoq, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n° 28,

Il sera sur et contre :

1^o M. Ange-Sébastien Legros, employé, demeurant à Saumur ;

2^o M. Jules-Vincelas Legros, employé, demeurant à Saumur,

Parties saisies, Procédé, le samedi vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une MAISON, située près le carrefour de l'Ormeau, commune de Fontevault, composée d'une chambre basse, au fond d'un corridor commun, grenier au-dessus, une autre chambre basse, deux petits cabinets à côté, une chambre haute, cabinet à côté, grenier au-dessus, cellier avec pressoir, grenier au-dessus, cave, hangar et un jardin, contenant environ cinq ares,

Le tout joignant au levant Baillergeau, et au couchant les enfants Richou.

Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2.000

2^e Lot.

Seize ares environ de vigne, situés à la Fosse-Rouge, commune de Fontevault, joignant de deux côtés M. Picard.

Mise à prix, cent francs, ci. 100

Total des mises à prix, deux mille cent francs, ci..... 2.100

DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur les immeubles ci-dessus désignés devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

LECOY.

Enregistré à Saumur le octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o M^e LECOY, avoué poursuivant la vente ;

2^o Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur saisie immobilière,

1^o D'UNE

MAISON D'HABITATION

ET DÉPENDANCES

dite

L'Auberge du Pigeon d'Or

Située ville de Vihiers ;

2^o D'UN

MORCEAU DE PRÉ

Situé commune de Vihiers ;

3^o D'UN

MORCEAU DE VIGNE

Situé commune de Montilliers.

L'ADJUDICATION aura lieu le **samedi 5 décembre, heure de midi, à l'audience des Criées du Tribunal civil de Saumur.**

On fait savoir :

Qu'à la requête de M. Constant Senente, expert, demeurant à Doué-la-Fontaine,

« Agissant au nom et comme administrateur judiciaire des biens et valeurs du sieur René-Jean Babin, ancien notaire à Tigné, aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré » ;

Et encore, en tant que de besoin, à la requête dudit sieur René-Jean Babin,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12 ;

Il sera procédé, le samedi cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Vihiers.

PREMIER LOT.

Un PRÉ, situé commune de Vihiers, au lieu dit le Château, Pré-de-l'Étaug ou Pré-de-Saint-Martin, contenant environ quarante-un ares, et joignant au midi la route de Saumur aux Sables, au nord M. Gelineau et l'Hospice de Vihiers, au levant l'Hospice de Vihiers et au couchant Prudhomme et l'Hospice de Vihiers, hangar sur ledit pré, élevé sur six piliers en bois et couvert en zinc.

DEUXIÈME LOT.

Un CORPS DE BATIMENTS, situé à Vihiers, comprenant une maison d'habitation connue sous le nom de l'Auberge du Pigeon d'Or, composée de deux grandes pièces au rez-de-chaussée et d'un cabinet aussi au rez-de-chaussée avec cave sous l'une de ces pièces et grenier mansardé sur le tout ; une écurie à la suite de la maison, ayant accès sur la route du Voide, grenier au-dessus, le tout couvert en ardoises ; cour devant lesdits bâtiments, ayant accès sur la route de Saumur aux Sables, hangars et pompe dans cette cour, d'une contenance d'environ deux ares dix centiares et le tout joignant au midi la route de Saumur aux Sables, au nord Lebeurre, au levant Hayault et au couchant la route du Voide.

Commune de Montilliers.

TROISIÈME LOT.

Un MORCEAU DE TERRE, planté en vigne, situé commune de Montilliers, arrondissement de Saumur, au lieu dit le Clos-Bruneau ou de Dinechien, contenant environ treize ares

rente centiares, joignant au nord Monet, au midi Pétiau et au couchant Bazanté.

MISES A PRIX

Les enchères seront reçues sur les mises à prix ci-après, savoir :

Le premier lot, sur celle de..... 500 fr.

Le deuxième lot, sur celle de..... 1.500 fr.

Le troisième et dernier lot, sur celle de..... 100 fr.

Total des mises à prix : deux mille cent francs, ci. 2.100 fr.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Constant Senente, expert, demeurant à Doué-la-Fontaine,

« Ayant agi au nom et comme administrateur judiciaire du sieur René-Jean Babin, ancien notaire à Tigné, aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, »

Sur le sieur Gilles Grimault, charbon, demeurant à Vihiers, suivant procès-verbal de DELMAS, huissier à Vihiers, en date du onze août mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et visé conformément à la loi.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé audit sieur Grimault, par exploit de DELMAS, huissier sus-nommé, en date du vingt août mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-deux août mil huit cent quatre-vingt-cinq, volume 39, numéros 6 et 7.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles seront mis aux enchères les immeubles saisis, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur le neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Par exploits de DELMAS, huissier à Vihiers, en date des seize et dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, et de TISSOT, huissier à Brissac, en date du dix-sept septembre de la même année, enregistrés, sommations ont été faites tant au sieur Gilles Grimault, partie saisie, qu'aux héritiers de M^{me} Emilie Cholet, son épouse, décédée, et aux créanciers inscrits sur les immeubles saisis, de prendre communication dudit cahier des charges et d'assister à sa lecture et publication.

Ces exploits ont été mentionnés au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Par exploit de Bousquet, huissier à Saumur, en date du vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, copie des sommations faites aux héritiers de la dame Grimault, décédée, et aux dames Avril et Asseray, femmes de précédents propriétaires, a été dénoncée à M. le procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur, conformément à l'article 692 du Code de procédure civile.

Cet exploit a été mentionné au bureau des hypothèques de Saumur le trente septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

La lecture et publication du cahier des charges a eu lieu à l'audience du dix-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente.

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

A VENDRE

UNE CAVE

Propre au commerce des vins.

Située place du Presbytère, à Nantilly.

S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

A LOUER

UNE PETITE MAISON

Fraîchement restaurée

Avec JARDIN et ÉCURIE, située rue

Duncan, n° 7.

S'adresser à M^{me} veuve FERRE, rue

Saint-Nicolas, n° 12. (827)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties,

MAISON

Située rue du Port-Gigongne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arboré, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

A VENDRE

DEUX TRÈS-JOLIS

PONEYS

Avec ou sans harnais,

Taille 1^m38, bai-brun, 5 ans, très-doux, se montent et s'attellent à un et à deux.

S'adresser à M. Léon TOURET, rue d'Orléans, 53, Saumur. (817)

A VENDRE

JUMENT

Très-douce, poil bai,

Âgée de 4 ans 1/2, se montant et s'attelant bien, taille 1^m55.

S'adresser à M. VINCENT, huissier à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, 13. (776)

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de bibérons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Thés

CHOCOLAT

Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATONIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur :

LA CHASSE

2^e édition ; Prix : 4 fr. 50

Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVÉE. Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Certifié par l'imprimeur soussigné.